

**Délibération n°021/2026**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 5 MARS 2026**

Date de convocation : 26 février 2026  
Effectif légal du conseil communautaire : 80  
Nombre de membres en exercice : 79  
Date d'affichage : 09 mars 2026

Nombre de présents : 58  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 65

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Champignelles, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique. XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), COUET Micheline, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Abry), DAVEAU Max, DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Saulnier), MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), PERRIER Benoît, PICARD Christine, THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent).

Délégués absents : GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, NADIN Claude, PROT Michel, REVERDY Chantal, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Éric PAURON

**OBJET : Vente anticipée du bâtiment en location-vente situé à la Vau Salmon à Toucy**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
  - Vu la délibération n°108-2016 portant sur le projet de bâtiment relais pour l'activité de réparation et de vente de motocycles et motoculture et l'avenant de substitution au contrat de location-vente du 09 avril 2019 au profit de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
  - Considérant la demande de la société SRS Delclaux, crédit-preneur, pour le rachat anticipé du bâtiment relais situé à la Vau Salmon à Toucy ;
  - Considérant que ce rachat vise à permettre la revente du bâtiment et la régularisation de l'ensemble des sommes dues au titre des loyers impayés, des charges, taxes et éventuelles pénalités de remboursement anticipé de l'emprunt ;
  - Considérant que le prix de vente sera fixé à la date de signature de l'acte authentique selon la formule contractuelle suivante : Prix de vente = P1 – Xn – I + D
- Avec :

**Délibération n°021/2026**

- P1 = montant de l'emprunt souscrit par la Communauté de communes (capital + intérêts)
- X = montant du loyer mensuel
- n = nombre de loyers payés à la date de la vente
- Xn = montant des loyers cumulés payés à la date de la vente
- I = intérêts restants dus à la date de la vente
- D = pénalités en cas de remboursement anticipé de l'emprunt

- Vu l'avis favorable de la commission développement économique qui s'est réunie en séance le 3 septembre 2025,

- Sur proposition du Président,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :**

**- Autorise la vente anticipée du bâtiment relais situé 4 ZI le Vau Salmon à Toucy, au profit de Monsieur Delclaux ou de toute personne physique ou morale s'y substituant, dans le respect des conditions contractuelles,**

**- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**- Charge le Président de désigner le notaire qui établira l'acte de cession le cas échéant et toute pièce s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

